

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MAI 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h07.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2015-083

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :
 - 8.9** - Dépôt de la décision du comité de démolition concernant le 28, Chemin Thurlow.
 - 8.10** - Dépôt de la décision du comité de démolition concernant le 111, Chemin Stratford.
 - 11.5** - Suspension de l'employé #1552

Adoptée

2015-083A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

2015-084

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2015 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-085

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 814 RELATIF A L'ENTRETIEN PAYSAGER, LE JARDINAGE ET LE TERRASSEMENT PAR UN ENTREPRENEUR PRIVÉ

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 814 a été donné lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 814 relatif à l'entretien paysager, le jardinage et le terrassement par un entrepreneur privé.

Adoptée

2015-086

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 795-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 795-2 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 795-5 modifiant le règlement n° 795-2 concernant les nuisances comme suit;

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 795-5 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-087

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 20 AVRIL 2015

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 20 avril 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-088

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO.2015-073 EN DATE DU 13 AVRIL 2015 INTITULÉE « DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT À UNE MAISON UNIFAMILIALE PAR L'AJOUT D'UN 2^{EME} ÉTAGE SUR L'EMPREINTE EXISTANTE SUR LE LOT NUMÉRO 2 090 008 AU 15, CHEMIN HEATH, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775) »

CONSIDERANT QUE le CCU a révisé son analyse du dossier relativement à la demande pour un agrandissement à une maison unifamiliale par l'ajout d'un 2^{eme} étage sur l'empreinte existante sur le lot numéro 2 090 008 au 15, Chemin Heath, Zone RA-1;

CONSIDERANT QUE des modifications doivent être apporté à la résolution déjà adoptée;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- " QUE la résolution no.2015-073, en date du 13 avril 2015 intitulé « Demande pour un agrandissement à une maison unifamiliale par l'ajout d'un 2^{eme} étage sur l'empreinte existante sur le lot numéro 2 090 008 au 15, Chemin Heath, Zone RA-1 (Règlement de zonage

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

numéro 727) (Règlement sur les PIIA numéro 775) », soit et est abrogée. "

Adoptée

2015-089

DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT PAR L'AJOUT D'UN 2^{EME} ÉTAGE EN ARRIÈRE SUR L'EMPREINTE EXISTANTE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SUR LE LOT NUMÉRO 2 089 617 AU 15, CHEMIN HEATH, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement par l'ajout d'un 2^{eme} étage en arrière sur l'empreinte existante d'une maison unifamiliale détachée située au 15, Chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Le toit mansardé devrait être amené sur les côtés (le toit peut être plat à l'arrière et être construit selon l'élévation arrière soumise);
 - L'épaisseur du revêtement extérieur doit être conforme au règlement de zonage.

Adoptée

2015-090

MODIFICATION À UN PROJET ANTÉRIEUREMENT APPROUVÉ CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 58, CHEMIN CLEVE, LOT NO. : 3 021 908, ZONE RB-3, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

CONSIDÉRANT QU'un projet a déjà été approuvé par le CCU et entériné par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande originale a été modifiée à quelques reprises et ce suite à l'approbation du CCU et du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles modifications doivent être apportées;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 58, Chemin Cleve et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-091

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE (ENLEVER LA FENÊTRE EN SAILLIE) À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 205, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO 2 089 159, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification de façade (enlever la fenêtre en saillie) à une maison unifamiliale détachée au 205, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :

- Le revêtement sous la fenêtre à être modifiée doit correspondre au parement sous les fenêtres existantes (lattes verticales).

Adoptée

2015-092

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE (SOUS-SOL ET BALCON) ET POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE, AU 244, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N° 2 089 935, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière (sous-sol et balcon) et pour une modification de façade d'une maison unifamiliale détachée située au 244, Croissant Netherwood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-093

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 5699, CHEMIN QUEEN MARY, LOT N°: 2 089 437, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification de façade pour une maison unifamiliale détachée située au 5699, Chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

du 20 avril 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- L'aire pavée en cour avant doit être gardée à un minimum et ne peut être agrandie;
- Les espaces de stationnement doivent être planifiés pour minimiser leur impact visuel et être bordés par un aménagement paysager.

Adoptée

2015-094

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 56, CHEMIN HEATH, LOT N°: 2 090 388, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification de façade pour une maison unifamiliale détachée située au 56, Chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :

- Le pourcentage du toit plat doit être confirmé et il doit respecter les exigences du règlement de zonage n° 727.

Adoptée

2015-095

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 28, CHEMIN THURLOW

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 17 février 2015 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 28, Chemin Thurlow, lot no. 2 089 312 à la condition suivante :

- L'arbre privé situé sur le côté droit du lot doit être maintenu.

Le conseil n'a reçu aucune contestation de la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi.

2015-096

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 111, CHEMIN STRATFORD

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 17 février 2015 par laquelle il approuve la

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 111, Chemin Stratford, lot no. 2 088 977.

Le conseil n'a reçu aucune contestation de la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi.

2015-097

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2015 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 mars 2015 au 20 avril 2015, au montant de 1, 354,541.11 \$, est par la présente approuvée (387 244.86\$ pour les chèques et 967,296.25 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-098

DÉPÔT DU PREMIER ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2015 réalisés jusqu'au 31 mars et ceux de l'exercice financier 2014 réalisés au cours de la période correspondante.

2015-099

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU:

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 1 juin 2015 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2015, au montant de 4 976 614,72 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Le certificat du trésorier n° 15-03, daté du 12 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-100

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU:

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 15 juillet 2015 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2015, au montant de 95 701,58 \$, à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 15-02, daté du 12 janvier 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Michael Goldwax

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2015-101

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux commençant le (date) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-102

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE DODGE GRAND CARAVAN SE PLUS, ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan SE PLUS, année 2015;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 28 avril 2015, celle de Montreal Chrysler Dodge Jeep Lasalle est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan SE PLUS, année 2015; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP LASALLE

Dodge Grand Caravan SE PLUS année 2015;	20 634.00 \$
Option siège électrique :	572.00 \$
Taxes sur pneus	15.00 \$
T.P.S. 5%	1 061.05 \$
T.V.Q. 8.5%	<u>2 116.79 \$</u>
Grand total taxes incluses	24 398.84 \$

Le certificat du trésorier No 15-14, daté du 28 avril 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-103

MANDATS À LA VILLE DE MONTRÉAL – APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – FOURNITURE DU SEL À CHEMIN EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal, a offert à d'autres municipalités de procéder à la réalisation d'appels d'offres regroupés en vue de l'octroi de contrats pour la fourniture du sel à chemin en vrac pour la période du 15septembre 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des ressources matérielles et systèmes d'informations agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead aux soumissions regroupées pour l'octroi de contrats pour la fourniture du sel à chemin en vrac;
- DE, déléguer à la Ville de Montréal, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder aux appels d'offres publics, recevoir et analyser les soumissions et faire rapports aux municipalités participantes;
- DE, déléguer à la Ville de Montréal, le mandat d'octroyer les contrats en ce qui concerne la municipalité.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-104

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 24 avril 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2015-105

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 20 avril 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2015-106

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 24 avril 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs auxiliaires comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-107

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 20 avril 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

À 20h58, la Conseillère Karen Zajdman quitte son siège.

2015-108

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1552

ATTENDU QUE, le directeur général a fait rapport d'une suspension d'un (1) jour sans traitement de l'employé #1552;

Il est proposé par la Conseillère Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, approuve la suspension disciplinaire d'un (1) jour sans traitement qui sera imposée à l'employé #1552 par le directeur général conformément à l'article 113 de la Loi sur des cités et villes.

Adoptée

À 20h59, la Conseillère Karen Zajdman reprend son siège.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2015-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h00.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

Pierre Tapp
M^c Pierre Tapp, Greffier